

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **28 septembre 2022** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

224-09-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Directive de changement #1 et #2 / Réfection de la route Saint-Eustache

3.2 - Recommandation de paiement #1 - Réfection de la route Saint-Eustache

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

225-09-2022

3.1 - Directive de changement #1 et #2 / Réfection de la route Saint-Eustache

Considérant, par la résolution 156-06-2022, l'octroi pour la réalisation des travaux de réfection de la route Saint-Eustache;

Considérant que la municipalité a eu des ordres de changement approuvés par l'ingénieur de la firme FQM-Ingénierie, M. Samuel Veilleux, ing.;

Il est proposé par Robert Péloquin

Approuvé par Nadine Demers

Que le Conseil municipal approuve la directive de changement numéro un (1) qui comprend le prolongement de la zone d'excavation de deux zones instables au chaînage 0+000 @ 0+040 et 1+820 @ 1+840 qui doivent être corrigés. Les quantités supplémentaires seront

utilisées selon les items correspondant au bordereau selon les quantités réellement réalisés;

Que le Conseil municipal approuve dans la même directive de changement, soit le numéro (1), du ponceau remplacé jusqu'à la résidence #599, un nettoyage de fossé du côté ouest. Les quantités de nettoyage du fossé seront pris à l'article correspondant au bordereau de soumission selon les quantités réellement effectuées;

Que le Conseil municipal approuve la directive de changement numéro deux (2) qui correspond à la coupe de l'extrémité biseautée du ponceau qui a dû être coupée afin de permettre un meilleur écoulement de l'eau;

Que la directrice générale soit autorisée à signer les ordres de changements tels que présentés au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

226-09-2022

3.2 - Recommandation de paiement #1 - Réfection de la route Saint-Eustache

Considérant , par la résolution 156-06-2022, l'octroi pour la réalisation des travaux de réfection de la route Saint-Eustache;

Considérant que l'étape un (1) des travaux de réfection du ponceau au début de la route Marie-Victorin est complétée tel que le devis technique;

Considérant que, par la résolution 225-09-2022, le conseil municipal a autorisé la directive de changement numéro deux (2) relative aux travaux supplémentaires effectués par le soumissionnaire;

Il est proposé par Philippe Jean

Approuvé par Pierre Lemay

Que le conseil municipal approuve l'étape un (1) des travaux au montant de 30 498.93 \$ plus taxes si applicables;

Que le conseil municipal approuve les frais supplémentaires au montant de 626.88 \$ plus taxes si applicables;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

227-09-2022

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 11.

Constat

Par sa signature, le Maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL